



## FICHE ELEVE

**NOM - PRENOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE :**

**TEL (pour les majeurs) :**

**MAIL (pour les majeurs) :**

Personne à prévenir en cas d'urgences :

**RESPONSABLES LEGAUX pour les élèves mineurs :**

PERE	MERE
NOM – PRENOM :	NOM – PRENOM :
Portable :	Portable :
MAIL (en majuscule) :	MAIL (en majuscule) :

**Envoi des informations :** Père  Mère  les deux

**COURS : cocher la case correspondante**

### Classique - Samedi

Initiation

Classique Enfant

Classique Ados Adultes

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

Réduction Famille (10%) : O / N

Cotisation 40 €: O / N

Licence : 20 €

Chèque vacances : O / N

Forfait Annuel : Tarif après calcul : Paiement :



DROIT A L'IMAGE / REGLEMENT INTERIEUR / QUESTIONNAIRE MEDICAL

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

1. autorise que \_\_\_\_\_ soit pris en photos ou filmer pendant les activités liées à ESMP - Danse. (Cours, stage, spectacle)
2. certifie avoir lu et accepte le règlement intérieur de ESMP - Danse.
3. Déclare sur l'honneur que mon enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de la danse.

Le \_\_\_\_\_

Signature



**ANNEE 2023 - 2024**

## **HORAIRES**

### **SAMEDI**

<b>COURS</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>Classe à la rentrée</b>	<b>Forfait annuel</b>
Initiation	10h30 – 11h30	CP – CE1	252 €
Classique Enfants	13h00 – 14h30	CE2 - CM2	288 €
Classique Ados Adultes	14h30 – 16h30	A partir de 11 ans	315 €

Le forfait annuel est en fonction de la durée de cours dans la semaine.

Ces tarifs ne comprennent pas l'adhésion à l'association et la licence à la Fédération Française de Danse.

COTISATION : 40 € par famille

LICENCE : 20 € par élèves

La totalité du règlement se fait à l'inscription mais possibilité de payer en plusieurs fois.

Une réduction de 10% est appliquée sur le forfait annuel lorsque plusieurs cours sont suivis par des membres d'une même famille ou qu'un élève suit plusieurs cours.

Les chèques vacances et sport (ANCV) ainsi que les chèques Up loisirs et sport sont acceptés mais un supplément de 2.5€ vous sera demandé.

Le dossier d'inscription complet se compose de la fiche d'inscription dûment remplie, du paiement et du questionnaire médical.

Les cours se déroulent à l'Espace Lesoudier 41 Rue René et Jean Lefèvre 28130 PIERRES

ESMP danse

41 rue René et Jean Lefèvre 2830 Pierres

[danse.esmp@gmail.com](mailto:danse.esmp@gmail.com) tel : 06-08-09-55-39 ou 06-87-14-47-78



## QUESTIONNAIRE SANTE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE DANSE

QUESTIONS	OUI	NON
<b>DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A CE JOUR :</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

**NB :**

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.
- Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouvel certificat médical, sauf si le dernier certificat date de moins de 3 ans
- Le questionnaire n'est pas à rendre à l'association il sert juste de base pour l'attestation sur l'honneur présente dans la fiche d'inscription

## TENUES DE DANSE 2023/2024

La tenue de cours est obligatoire à chaque cours de danse et sera également nécessaire à chaque prestation.

Il sera peut-être nécessaire de changer la tenue de votre enfant et notamment les demi-pointes au cours de l'année.

**LES CHEVEUX SERONT ATTACHES** mais pas forcément en chignon.

Chaque élève devra avoir un sac de danse pour ranger ses affaires. Les élèves auront besoin d'une bouteille d'eau ou gourde. Si besoin d'un cache cœur ou petit pull en hiver. N'oubliez pas d'y inscrire le nom de votre enfant.

### Cours du Samedi : tous niveaux

Pour les filles : (tous niveau du samedi)

- Tunique blanche fine bretelle
- Collant avec pied ou convertible rose
- Demi-pointes Wear moi

Pour les garçons :

- T-shirt blanc ou Léotard blanc
- Collant gris
- Demi-pointe grise

Pour les tenues plusieurs possibilité :

- [www.mademoiselledanse.com](http://www.mademoiselledanse.com) de renseigner le code **VIPESMP20** et de vous rendre dans l'onglet espace école et sélectionné l'école et choisir le cours de votre enfant. Toutes les références sont enregistrées pour les filles ce qui est beaucoup plus simple
- Décathlon
- D comme danse à Chartres



## REGLEMENT INTERIEUR

1. L'inscription à l'école impose l'acceptation du présent règlement intérieur dont un exemplaire est remis à tout inscrit.
2. Les élèves sont admis dans les différentes classes en fonction de leur âge, de leur niveau sur décision du professeur titulaire.
3. **En conformité avec la loi 89-468 du 10 juillet 1989 l'enseignement de la danse doit être confié à un professeur diplômé d'état. ESMP Danse se conforme à cette obligation, gage de qualité d'enseignement.**
4. **Contenu de l'enseignement pour les 4 / 7 ans :** Conformément au décret 92/193 du 27 février 1992 : « les enfants de 4 et 5 ans ne peuvent pratiquer qu'une activité d'éveil corporel. Les enfants de 6 et 7 ans ne peuvent pratiquer qu'une activité d'initiation à la danse classique, contemporaine ou modern-Jazz.  
Ces activités d'éveil corporel et d'initiation ne doivent pas inclure les techniques propres à la discipline enseignée. L'ensemble des activités pratiquées par les enfants de 4 à 7 ans ne peut comporter un travail contraignant pour le corps, des extensions excessives, ni des articulations forcées.
5. **Modalités d'inscriptions :** Une fiche d'inscription est remplie chaque année avant le début des cours. Cette fiche précise l'état civil complet de l'élève, les adresses et numéros de téléphone, e mail ou l'élève ou ses parents peuvent être joints. Le remplissage d'un questionnaire médical est demandé pour toute inscription en classe de danse.
6. **Cours d'essai :** 2 cours d'essais sont possibles avant la validation de l'inscription qui se fera au plus tard au début du 3<sup>ème</sup> cours.
7. **Tarifification et paiement :** Les tarifs des cours sont fixés chaque année par le bureau de l'association. Le prix acquitté correspond à la période de septembre à juin. Les modalités de paiement seront déterminées lors de l'inscription. Les titres de paiement devront être intégralement remis à ce moment.
8. **Adhésion à l'association :** Le suivi des cours implique une adhésion à l'association d'un montant de 40€ par famille et perception du droit correspondant. Une participation forfaitaire pour le spectacle annuel est intégrée dans la cotisation. En sus, il est demandé pour la licence 20€ par élève.
9. **Démission :** L'élève ou son représentant sont tenus d'informer par écrit l'association de toute démission intervenant en cours d'année et de justifier de cet abandon. Un remboursement pourra alors intervenir de la partie non suivie des cours après décision du bureau.
10. **Fonctionnement :** Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (académie Orléans Tours) et les jours fériés.
11. **Absence :** Toute absence doit être excusée par tous moyens de communication : téléphone, courrier, e mail.
12. **Tenue vestimentaire :** Une tenue vestimentaire est obligatoire pour la pratique de la danse. Une liste vous sera proposée par l'école. Les cheveux doivent être attachés à chaque cours et tout au long de l'année (chignon, filet, bandeau, queue de cheval, etc...).  
**Les élèves doivent être présents 10 minutes avant le début du cours. Le temps d'habillage n'est pas inclus dans la durée de cours.** Il est important également que chaque élève possède une gourde ou une bouteille d'eau car il est important de s'hydrater
13. **Rendez vous :** Toute demande de rencontre avec le professeur doit faire l'objet d'une demande préalable de rendez vous, ceci pour ne pas perturber l'emploi du temps général ou retarder le cours suivant.
14. **Responsabilité :** Les parents ou représentants doivent s'assurer de la présence des professeurs avant de déposer leurs enfants. Ils ne doivent en aucun cas les laisser seuls devant la porte. En cas d'absence du professeur, un mail sera envoyé au plus tard le matin de l'absence. Aucun enfant mineur ne pourra quitter le cours avant la fin de celui-ci sans accompagnement par un parent ou son représentant. Les élèves sont responsables de toute dégradation commise pendant leur participation aux cours. L'association n'est pas responsable de la garde des objets déposés dans le vestiaire pendant le déroulement des cours.
15. **Accès aux salles de cours :** Aucun parent ou accompagnant n'est admis dans la salle de cours sauf demande expresse du professeur.
16. **Spectacle :** L'association présente au cours de la saison un ou plusieurs spectacles. Chaque élève s'engage à participer aux spectacles, ainsi qu'aux répétitions générales, sauf empêchement exceptionnel dûment motivé.
17. **Droit à l'image :** La reproduction, l'utilisation et la diffusion de toute image prise pendant l'activité est soumise à autorisation à remplir sur la fiche d'inscription.

### Vos contacts

E-mail : [danse.esmp@gmail.com](mailto:danse.esmp@gmail.com)

La présidente  
Ingrid MOREAU  
06 87 14 47 78

La trésorière  
Justine GAUBERT  
06 48 05 88 51

La secrétaire  
Séverine BAREILLES  
06 08 09 55 39